# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Robert Mercier

**Date:** 2025-12-04

Bonjour,

À l'occasion des audiences publiques de l'OTC qui ont lieu en ce moment, je tiens à produire cet argumentaire en faveur de la construction de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.

Merci d'en tenir compte,

Salutations cordiales

Robert Mercier

# Attachement Nº1

**Mémoire**

**Concernant la construction de la future voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.**

**Mémoire adressé à : Office des Transports du Canada (OTC).**

Concernant les audiences tenues par l'OTC qui se tiennent actuellement à Lac-Mégantic, je constate sans surprise que les opposants au projet sont anormalement surreprésentés à ces audiences. On y a peu entendu la majorité silencieuse qui serait favorable au projet.

Comme dans tout projet de civil de cette importance il y a des propriétaires qui sont impactés. Je fais partie des ceux-ci. En effet, une partie de notre terre (leg familial) sera coupée en deux par la future voie de contournement. De plus, un camp familial qui se trouvait dans le tracé de la voie ferrée, a dû être déplacé à l'écart, dans un endroit moins

favorable à nos activités de villégiature. Tout cela nous a fortement attristé. Cependant, malgré ce grand dérangement, je suis de ceux qui croient que le bien collectif d'une population l'emporte toujours sur nos intérêts individuels. C'est pourquoi je suis en faveur de la construction de cette voie et ce malgré les désagréments que tout cela nous a causé.

À toute catastrophe majeure doit correspondre une action collective majeure et celle-ci est sans doute le déplacement de la voie ferrée. Selon une étude rendue publique la semaine dernière par Institut nationale de la santé publique du Québec, 50% de la population de Lac-Mégantic croit qu'un autre accident de train pourrait se produire dans notre ville d'ici les dix prochaines années. Cette crainte n'est pas sans fondement puisqu'il s'agit du deuxième déraillement majeur à survenir au centre-ville de Lac-Mégantic. On a souvent mentionné à cet effet que la pente de la voie entre Nantes et Lac-Mégantic serait la deuxième en importance au Canada. Le risque d'une troisième tragédie est donc bien réel.

En tant que militant dans plusieurs organismes environnementaux, j'ai suivi les audiences du BAPE et de la CPTAQ afin de m'assurer que les impacts environnementaux, qui sont bien réels, seront adéquatement mitigés et compensés. Les réponses que j'ai reçu à mes questions lors de ces audiences m'ont satisfaites.

Pour ces raisons, je crois que ce projet, qui a trainé en longueur (plus de 12 ans) doit se réaliser afin de boucler la boucle. Je suis sans crainte que les quelques propriétaires impactés qui s'opposent encore au projet seront convenablement compensés comme nous l'avons été dans notre cas.

Salutations cordiales,

Robert Mercier